



TARIFS UAPE DE MONT-NOBLE

Cotisation annuelle par famille 50.-
Heure isolées/ supplémentaire ou dépannage 6.-

Fréquentation :

45% jusqu'à 3 heures

50% de 3h à 5h

75% de 5h à 7h

100% dès 7h

Prix du repas de midi 8.-

Prix déjeuner-goûter 2.-

N°classe	Revenus	Taux de fréquentation			
		100%	75%	50%	45%
A	0 à 30 000	12.50	9.40	6.25	5.65
B	30 001 à 40 000	16.05	12.05	8.00	7.20
C	40 001 à 50 000	21.75	16.35	10.90	9.80
D	50 001 à 60 000	26.95	20.25	13.50	12.15
E	60 001 à 70 000	32.35	24.25	16.20	14.55
F	70 001 à 80 000	37.95	27.55	19.00	17.10
G	80 001 à 90 000	43.75	32.80	21.90	19.70
H	90 001 à 100 000	49.70	37.25	24.90	22.40
I	Dès 100 000	55.55	41.65	27.85	25.00

Les enfants domiciliés hors commune se verront appliquer au minimum le tarif F.

Les enfants domiciliés sur les communes au bénéfice d'une convention se verront appliquer le tarif selon les revenus.

Absence excusée : le 10 % du tarif sans les repas (place réservée)

Absence non excusée : repas et heure de garde facturée à tarif plein

Un rabais de 5% pour le 2^{ème} enfant de la même famille. 10% pour le troisième.

15% dès le quatrième enfant. Rabais consenti uniquement sur les heures de garde.